

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.749  
3 septembre 1996

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA  
SEPT CENT QUARANTE-NEUVIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 3 septembre 1996, à 10 heures

Président : M. Dembinski (Pologne)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 749ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant de l'Algérie, auquel je donne aussitôt la parole - l'ambassadeur Meghlaoui intervient en sa qualité de coordonnateur spécial pour la question du réexamen de l'ordre du jour.

M. MEGHLAOUI (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, dont vous aurez à conduire les destinées jusqu'à la fin de l'année. Je vous souhaite bonne chance et vous assure de tout l'appui de la délégation algérienne.

J'ai demandé la parole pour faire rapport sur l'état des consultations que j'ai menées sur la question de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Ce rapport est le suivant.

Au début de la session de 1996 et plus exactement lors de la 721ème séance plénière de la Conférence du désarmement, qui a eu lieu le 23 janvier, j'ai été nommé coordonnateur spécial "chargé de procéder à des consultations sur le futur ordre du jour de la Conférence ainsi que sur les arrangements institutionnels à mettre en place pour examiner les questions suivantes : interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, prévention d'une course aux armements dans l'espace et transparence dans le domaine des armements".

Au cours de la même séance plénière, la Conférence a également adopté l'ordre du jour suivant pour la session de 1996 :

1. Interdiction des essais nucléaires
2. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
3. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées
4. Prévention d'une course aux armements dans l'espace
5. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes
6. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques
7. Programme global de désarmement
8. Transparence dans le domaine des armements

(M. Meghlaoui, Algérie)

9. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

Enfin, à cette même occasion, le Président a évoqué la question du désarmement nucléaire pour déclarer ce qui suit :

"S'agissant du désarmement nucléaire, un groupe a réaffirmé l'importance qu'il attachait à cette question et a demandé qu'un comité spécial sur le désarmement nucléaire soit établi immédiatement. Une autre délégation a partagé ce point de vue. Quelques délégations appartenant à un groupe se sont dites disposées à accepter la nomination d'un coordonnateur spécial pour la question du désarmement nucléaire. Un autre groupe a souscrit à l'idée que le Président de la Conférence ou un coordonnateur spécial nommé par lui procède à des consultations sur la façon d'examiner tous les autres points de l'ordre du jour, notamment le désarmement nucléaire. J'ai l'intention de mener de vastes consultations en vue de jeter les bases d'un consensus sur cette question et faire rapport à la Conférence le plus tôt possible."

Conformément au mandat qui m'a été donné et ayant à l'esprit l'ordre du jour ainsi que la déclaration du Président que je viens de rappeler, j'ai mené des consultations bilatérales avec toutes les délégations des Etats membres de la Conférence. J'ai également tenu une réunion de travail avec les délégations des 23 Etats non membres qui, dans l'intervalle, ont été admis à la qualité de membre de cette instance, à la suite de son élargissement le 17 juin 1996. J'ai noté une grande disponibilité chez mes interlocuteurs, qui m'ont semblé mesurer l'importance d'un réexamen de l'ordre du jour et en reconnaître la nécessité. Les résultats de ces consultations vous ont été livrés le 23 mai 1996, lors d'une séance de consultations informelles ouvertes à tous au cours de laquelle j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les réactions pertinentes de nombreuses délégations qui m'ont encouragé à poursuivre mon travail.

Depuis cette date, j'ai continué à recueillir avec patience et constance les éléments susceptibles de m'aider dans l'accomplissement de ma mission. Les déclarations faites par les délégations à différentes occasions aussi bien que les entretiens informels avec des chefs de délégations m'ont permis de cerner avec plus de précision les préoccupations des uns et des autres. J'ai également tenu des réunions informelles durant le mois écoulé avec les différents groupes composant la Conférence. J'aurais souhaité disposer de plus de temps pour organiser d'autres consultations informelles ouvertes à tous. Cela ne fut pas possible : les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont occupé la première place - pour ne pas dire toute la place - dans les travaux de la Conférence au cours de la session de 1996. Elles sont devenues très intenses vers la fin du premier semestre, soit au moment où il aurait fallu accélérer les consultations sur la question de l'ordre du jour. Les délégations ont investi toute leur énergie dans ces négociations qui ont traîné en longueur et se sont poursuivies au-delà de la date limite du 28 juin fixée par la Conférence. Ces faits, attendus ou non, ont eu pour conséquence une dégradation de l'ambiance de travail, qui a rendu plus aléatoire encore un éventuel compromis sur le futur ordre du jour et les

(M. Meghlaoui, Algérie)

arrangements institutionnels à mettre en place pour examiner les questions énoncées dans le mandat.

Vu ce qui précède, il me semble qu'il n'est ni possible ni opportun, à ce stade, de tirer des conclusions ou de faire des propositions en bonne et due forme. Néanmoins, je me hasarderai à vous livrer des considérations d'ordre général avant d'aborder des questions plus précises.

S'agissant des considérations d'ordre général, je peux dire, premièrement, qu'il est accepté que la Conférence se dote d'un nouvel ordre du jour équilibré qui reflète d'une manière audacieuse les changements intervenus dans le monde depuis quelques années. Cependant, les écarts demeurent encore assez grands entre les priorités exprimées par les différents groupes. Deuxièmement, je peux dire qu'il est admis qu'au futur ordre du jour figurent des questions concrètes, susceptibles de faire l'objet de négociations en vue de la conclusion d'accords de portée universelle. A ce propos, les délégations ont fait valoir la nature de la Conférence du désarmement, qui, en tant qu'organe de négociation, ne doit pas faire double emploi avec la Première Commission de l'Assemblée générale ou la Commission du désarmement de l'ONU, la rareté des ressources financières de l'Organisation, qui doivent être employées plus judicieusement, et les contraintes des ressources humaines, qui ne permettent pas à de nombreuses délégations de faire face à un gros volume de travail.

S'agissant des questions précises, j'en mentionnerai deux : le désarmement nucléaire et le désarmement classique. La question du désarmement nucléaire est au centre des préoccupations de nombreuses délégations. On sait qu'au moins un groupe a réaffirmé à maintes reprises l'importance qu'il attachait à cette question. Il a demandé l'établissement, à titre prioritaire, d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. On sait aussi que le Président de la Conférence poursuit ses consultations. En ce qui me concerne, je me bornerai à évoquer la possibilité de l'ouverture de négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, question sur laquelle semble se polariser l'attention de la quasi-totalité des délégations. Beaucoup d'entre elles considèrent que la Conférence devrait aborder cette question à titre prioritaire. Plusieurs autres sont d'un avis différent.

Pour être plus précis, laissez-moi vous rappeler ce que j'ai indiqué à l'issue du premier tour de consultations, le 23 mai 1996 : aucune délégation ne s'oppose à la négociation d'une telle convention mais les difficultés rencontrées depuis la présentation du rapport de l'ambassadeur Shannon subsistent. Je n'ai pas omis alors de signaler que, si certaines délégations estimaient que cette question était prioritaire ou, encore, qu'elle se prêterait à des négociations immédiates, d'autres délégations manifestaient des réticences et souhaitaient clarifier, au préalable, la question du désarmement nucléaire dans son ensemble.

Je crains fort que les difficultés que nous connaissons déjà se soient aggravées en raison de la tournure prise par les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires. D'autres consultations sont nécessaires et devraient se tenir dans une ambiance plus sereine que celle

(M. Meghlaoui, Algérie)

qui règne actuellement à la Conférence. Je ne crois pas trop m'avancer en affirmant que la recherche d'un règlement de ces questions apparaît, à ce stade, comme un préalable à un éventuel compromis sur un futur ordre du jour, ou sur des arrangements organisationnels à mettre en place pour l'examen des quatre points énoncés dans le mandat qui m'a été confié. Comme je l'ai indiqué dans mes remarques préliminaires, le 23 mai 1996, le remplacement de la question de la transparence dans le domaine des armements par un point plus large, à savoir le désarmement classique, relèverait du domaine du possible, si l'équilibre global de l'ordre du jour était atteint. Il resterait à identifier ce qu'il y aurait à mettre dans ce panier. Plusieurs idées ont été avancées. Je vous en ai fait part le 23 mai 1996. Je crois pouvoir ajouter que l'idée d'aborder la question de la transparence dans le domaine des armements sous l'angle de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale devrait être abandonnée et qu'il faudrait négocier, si besoin est, un nouveau mandat. Je crois pouvoir dire, enfin, que la question des mines terrestres a pris de plus en plus d'importance au fil des consultations et surtout après que furent connus les résultats de la Conférence d'examen de la Convention de 1980.

En conclusion, je paraphraserai Balzac en disant qu'il faudra beaucoup de génie pour trancher les noeuds gordiens qui refusent de se dénouer. Je me hasarderai à faire trois suggestions. La première concerne les consultations. Mon gouvernement m'ayant appelé à d'autres fonctions, je quitterai bientôt Genève et ne pourrai pas les poursuivre durant l'intersession. Je suggère que la Conférence confie cette lourde tâche à son Président. Je suis persuadé que l'ambassadeur Dembinski a l'expérience voulue et qu'il mérite amplement notre confiance.

La seconde suggestion vise à trouver un moyen de faire redémarrer les travaux de la Conférence dès le début de la prochaine session. On pourrait envisager l'ouverture de négociations sur les mines terrestres. La conclusion d'une convention est vivement souhaitée par plusieurs Etats, membres ou non de la Conférence, ainsi que par de nombreuses organisations humanitaires intergouvernementales et non gouvernementales. L'ouverture de telles négociations permettrait à notre instance de redorer son blason, passablement terni, laisserait assez de temps pour la poursuite des consultations sur l'ordre du jour et ferait tomber la température, qui est trop élevée depuis quelques mois. Cette suggestion me semble d'autant plus digne d'intérêt qu'il sera difficile d'arriver à un consensus sur l'ordre du jour dans une ambiance dépourvue de sérénité. Par ailleurs, je suis enclin à penser que la question du futur ordre du jour peut être considérée comme étant d'ordre législatif. La Conférence ne devrait pas écarter l'idée de la confier, si nécessaire, à l'Assemblée générale. Quant aux arrangements organisationnels à mettre en place pour examiner les questions énoncées dans le mandat qui m'a été confié, il est notoire que l'établissement ou le rétablissement de certains comités continue de se heurter aux mêmes difficultés que nous connaissons si bien, dans certains cas depuis la session de 1994.

La troisième suggestion concerne le règlement intérieur de la Conférence du désarmement. A ce propos, il y a lieu de rappeler la section VIII et plus particulièrement les articles 27, 28 et 29. Durant les années 1993, 1994 et 1995, la Conférence a eu recours aux déclarations du Président pour arrêter

(M. Meghlaoui, Algérie)

son ordre du jour. Cette formule offre la souplesse nécessaire dont cette instance a besoin dans la conjoncture présente.

Ici prend fin mon rapport sur l'état des consultations concernant l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Je voudrais ajouter quelques mots à titre personnel.

Comme je viens de le dire en présentant mon rapport, je quitterai bientôt Genève. C'est la dernière fois que je prends la parole devant la Conférence du désarmement. Qu'il me soit donc permis de sortir des sentiers battus pour vous livrer mes impressions sur ce que j'ai vécu durant les trois années passées dans cette salle des conseils - lorsque j'y suis entré pour la première fois, j'ai été frappé par les inscriptions qui se trouvaient au-dessus des portes d'entrée : "Here is a great work for peace in which all can participate" - "The Nations must disarm or perish" - "Be just and fear not" (Robert Cecil). Désarmer ou périr, c'est là une formule sèche que j'ai toujours prise pour une invitation et non un ordre. On peut y voir l'expression d'une réalité à méditer et à affronter ou d'un idéal à atteindre. Au fil des années, écoutant les nombreuses interventions des uns et des autres, j'ai souvent pensé à Bergson, qui parlait de l'antique conflit du réalisme et de l'idéalisme. Lorsque le réalisme signifie le bon sens ou une appréciation juste de la réalité, il peut être louable. Lorsqu'il est synonyme de pragmatisme, il est encore acceptable. Lorsqu'il se traduit par opportunisme, il fait problème car, contrairement à ce qu'a dit Gambetta, ce barbarisme ne cache pas de vraie politique. Enfin, lorsque le réalisme devient cynisme, il n'est plus acceptable et ne peut être que condamnable. Alors vaut-il mieux être idéaliste ? Selon Romain Rolland, "chaque peuple a son mensonge qu'il nomme son idéalisme" et, pour Flaubert, "le bonheur est un mensonge". A mes yeux, on ne peut pas associer idéalisme et mensonge dans une enceinte comme celle-ci. Le mensonge est le contraire de la vérité, il vise sciemment à tromper. L'idéalisme porte en lui une appréciation très forte : l'amélioration de l'homme. A la Conférence du désarmement, se côtoient réalisme et idéalisme. Ces extrémismes, en apparence antagoniques, peuvent se conjuguer pour faire de cette instance un instrument au service du bien-être et du progrès de l'humanité.

Parmi les grands problèmes examinés dans le cadre du système des Nations Unies, celui du désarmement occupe une place particulière en ce sens qu'il a trait à la paix et à la sécurité internationales, sans lesquelles l'humanité ne peut pas instaurer les conditions de vie auxquelles elle aspire. Nous avons besoin d'une instance qui soit en mesure d'oeuvrer efficacement à la réalisation des objectifs qui lui ont été fixés par la communauté internationale. Elle doit offrir un cadre de négociation entre partenaires égaux qui représentent certes des intérêts et des sensibilités différents, mais qui, en même temps, sont conscients du devenir commun de la grande famille humaine. La Conférence du désarmement ne peut en aucun cas faire oeuvre utile en se transformant en une aire d'affrontement où s'exprimeraient des rapports de forces à l'état brut. La tâche de la Conférence est difficile. C'est une véritable gageure. Mais les enjeux pour l'humanité sont énormes. Nous n'avons pas le droit de nous laisser gagner par le découragement, de nous abandonner au désenchantement. Nous n'avons pas d'autre choix que d'aller de l'avant.

(M. Meghlaoui, Algérie)

Je ne terminerai pas mon intervention sans remercier tous mes collègues et leurs collaborateurs. Durant trois années, j'ai eu avec eux des échanges très enrichissants. Je quitte Genève plus riche que lorsque je suis arrivé. Ma reconnaissance leur est acquise. Je remercie également MM. Petrovsky et Bensmaïl et tous les membres du secrétariat, auprès desquels j'ai trouvé toute l'aide dont j'avais besoin et chaque fois que j'en ai eu besoin. Enfin, mes derniers mots, et non des moindres, iront aux interprètes. Je voudrais les remercier vivement et, en même temps, m'excuser auprès d'eux : je suis conscient de leur avoir donné parfois du mal pour traduire mes propos. Il n'est pas toujours aisé de reproduire la pensée de quelqu'un qui pense en arabe et s'exprime en français.

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadeur Meghlaoui pour sa déclaration ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, l'ambassadeur Guillaume.

Le baron GUILLAUME (Belgique) : Je voudrais tout de suite rassurer ceux qui ne peuvent s'empêcher d'avoir un léger mouvement d'inquiétude lorsque je prends la parole en fin de séance. Cette fois-ci, ce ne sera pas pour faire une annonce surprise - astuce juridique, selon les uns, ou coup tordu, selon d'autres. Si je prends la parole ce jour, c'est parce que c'est la dernière fois que l'occasion m'en est donnée de le faire devant la Conférence du désarmement et l'ensemble de mes collègues. Demain, en effet, la plupart d'entre eux vont s'envoler pour New York et, dans une dizaine de jours, quand ils reviendront, j'aurai quitté Genève. Je voudrais donc saisir cette dernière occasion pour dire à tous et à chacun tout le plaisir que j'ai eu à siéger au sein de cette assemblée.

Tout d'abord, les sujets que nous avons eu à traiter furent fabuleux et je dois avouer que, de toute ma carrière, je n'ai jamais autant négocié. Au sein de la Conférence du désarmement d'abord, où à peine débarqué la première année, vous m'avez fait l'honneur de me demander de présider le Comité spécial sur les garanties de sécurité. Ce fut une dure école pour moi et je n'eus pas la vie facile, mais l'amitié que chacun m'y témoigna en fit une expérience passionnante. Puis, il y a eu les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais, qui ont duré trente mois, au cours desquels mon pays, avec ses modestes moyens, essaya d'apporter une contribution positive à l'effort commun. Mais il n'y a pas eu que la Conférence du désarmement - les mêmes acteurs se sont souvent rencontrés dans d'autres instances et en d'autres occasions, qu'il s'agisse de la Première Commission, des négociations relatives aux armes biologiques ou aux mines, sans oublier la plus importante, la négociation d'une prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le sujet des négociations a été chaque fois passionnant, la matière difficile et le calendrier, par trop chargé pour une délégation comme la nôtre, mais cela nous a permis de nous dépenser pendant trois ans, si je puis dire, à coeur joie.

Ce qui a aussi rendu ce travail passionnant, en dehors de l'intérêt des sujets, fut la qualité des négociateurs. Bien sûr, je ne citerai pas de noms ici, mais ce fut pour moi une révélation que de découvrir la qualité intellectuelle de ceux et de celles qui se sont trouvés autour de la table

(Le baron GUILLAUME, Belgique)

dans cette salle. On connaît la boutade célèbre de Courteline, qui disait qu'après avoir rencontré Monsieur X et échangé quelques idées il s'est senti tout bête. Ici, c'était le contraire : j'ai été chaque fois émerveillé par la richesse d'esprit de la personne que je rencontrais et c'est moi qui sortais enrichi de l'échange. Certes, cela en faisait de redoutables négociateurs, mais au moins on trouvait du plaisir à la joute.

Au-delà du travail pur, au-delà de notre vie que je qualifierais d'incestueuse tellement nous faisons partie de la même famille au service du désarmement, ces hommes et ces femmes ont des qualités, des connaissances et un rayonnement tels que j'ai été heureux de pouvoir en bénéficier. En prenant congé de cette assemblée, je voudrais donc, une fois de plus, remercier tout un chacun non seulement de ce qu'il a fait pour moi, de ce qu'il a fait pour cette grande cause au service de laquelle se trouve la Conférence, mais aussi de ce qu'il est et de tout ce qu'il apporte dans sa simple qualité d'être. De même que je prends congé de mes collègues, de même je prends congé de la Conférence elle-même et de tous ceux et celles qui contribuent à en faire ce qu'elle est. Ici non plus je ne voudrais pas citer de noms et je demanderai au Secrétaire général de la Conférence d'être auprès de tous, du plus petit au plus grand, du visible aux invisibles, de ceux que l'on voit à ceux que l'on entend, l'interprète de ma parfaite gratitude pour toute l'assistance dont j'ai bénéficié au cours de ces trois années.

Mme FERGUSON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé à intervenir en tant que coordonnatrice du Groupe des Etats occidentaux. Nous avons écouté avec intérêt le rapport que vient de faire le représentant de l'Algérie en sa qualité de coordonnateur spécial. Le Groupe entend réfléchir avec soin à ce que vient de dire l'ambassadeur Meghlaoui, et souhaitera peut-être formuler ultérieurement des observations à ce sujet. Il se réserve le droit de faire consigner, le cas échéant, ces observations dans le rapport annuel.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante du Royaume-Uni. Il semble qu'aucune autre délégation ne souhaite intervenir à ce stade. Comme nous venons de l'entendre, l'ambassadeur Meghlaoui nous quittera prochainement. C'est au nom de tous, j'en suis convaincu, que je lui exprime notre sincère gratitude pour les efforts qu'il a déployés sans relâche afin de faire avancer l'épineuse question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. L'ambassadeur Meghlaoui a représenté son gouvernement avec distinction et efficacité. Je suis sûr qu'il nous manquera à tous et tiens à saisir cette occasion pour lui adresser ainsi qu'à sa famille nos meilleurs vœux pour l'avenir. Je crois en outre comprendre que d'autres collègues nous quitteront bientôt. Nous venons d'apprendre que l'ambassadeur de la Belgique, le baron Guillaume, ainsi que l'ambassadeur de l'Australie, M. Starr, et l'ambassadeur de l'Allemagne, M. Hoffmann, nous quitteront sous peu. Au nom de la Conférence et en mon nom propre, je tiens à les assurer de notre profonde reconnaissance pour leur contribution éminente à notre entreprise commune et leur souhaite bonne chance ainsi qu'à leur famille.

A ma demande, le secrétariat a fait distribuer le calendrier des réunions pour la semaine prochaine; comme à l'accoutumée, ce calendrier pourra au



(Le PRESIDENT)

besoin être modifié. Cela dit, puis-je considérer que la Conférence accepte ce calendrier ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Comme je vous l'ai signalé lors de la dernière séance plénière, nous allons nous réunir en séance plénière officieuse pour commencer à examiner le projet de rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies, dont le texte vous a été distribué sous la cote CD/WP.478. J'ai l'intention d'ouvrir cette séance plénière officieuse dans une demi-heure, après la cérémonie qui doit avoir lieu dans quelques instants à l'extérieur de la salle des conseils, à l'occasion du don à l'Organisation des Nations Unies d'une sculpture de l'artiste allemand Clemens Weiss. Je crois savoir que vous y êtes tous invités.

La prochaine séance plénière de la Conférence s'ouvrira le jeudi 12 septembre 1996, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.

-----